

SÉANCE DU 18 DÉCEMBRE 2023

Mis en ligne sur le site Internet de la ville de Libourne le 22 décembre 2023

23-12-246

Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal : 35

Date de convocation : 11 décembre 2023

L'an deux mille vingt trois, le dix huit décembre à 19 H 00, le conseil municipal s'est réuni, en la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Christophe-Luc ROBIN, Adjoint, Sandy CHAUVEAU, Adjointe, Thierry MARTY, Adjoint, Marie-Sophie BERNADEAU, Adjointe, Denis SIRDEY, Adjoint, Julie DUMONT, Adjointe, Régis GRELOT, Adjoint, Baptiste ROUSSEAU, Conseiller municipal délégué, Gabi HÖPER, Conseillère municipale déléguée, Laurent KERMABON, Conseiller municipal délégué, Marie-Noëlle LAVIE, Conseillère municipale déléguée, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Jean-François LE STRAT, Conseiller municipal délégué, Esther SCHREIBER, Conseillère municipale déléguée, Michel GALAND, Conseiller municipal délégué, Karine BERRUEL, Conseillère municipale déléguée, Sabine AGGOUN, Conseillère municipale déléguée, Daniel BEAUFILS, Conseiller municipal délégué, Juliette HEURTEBIS, Conseillère municipale déléguée, Antoine LE NY, Conseiller municipal délégué, Christophe DARDENNE, Conseiller municipal, Christophe GIGOT, Conseiller municipal, Pierre PRUNIS, Conseiller municipal délégué, Valérie VOGIN Conseillère municipale déléguée

Absents :

Gonzague MALHERBE, Marie-Antoinette DALLAIS, Emmanuelle MERIT

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote :

Bilal HALHOUL pouvoir à Philippe BUISSON, Edwige NOMDEDEU pouvoir à Christophe DARDENNE, Laurence GARREAU pouvoir à Agnès SEJOURNET

Monsieur Antoine LE NY a été nommé secrétaire de séance

DEVELOPPEMENT LOCAL

**AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LES DÉROGATIONS AU PRINCIPE DU REPOS
DOMINICAL DES SALARIÉS POUR L'ANNÉE 2024**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2212-1 et suivants ;

Vu le titre III de la loi n°2015-990 du 6 août 2015, pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques relatif notamment au développement de l'emploi, qui prévoit des mesures visant à déroger au principe du repos dominical des salariés et autorise les maires qui le souhaitent à accorder aux commerces de détail (sauf dérogations de plein droit ou exceptionnelles) par arrêté municipal, l'autorisation d'ouvrir jusqu'à 12 dimanches par an.

Considérant que l'arrêté municipal qui fixe le nombre de dimanches doit être pris, au plus tard, le 31 décembre 2023 pour l'année 2024,

Considérant que, outre la consultation obligatoire des organisations à employeurs et de salariés, l'arrêté municipal doit faire l'objet d'une concertation préalable en

Envoyé en préfecture le 21/12/2023
Reçu en préfecture le 21/12/2023
Publié le
consultant : S²LOW
ID : 033-213302433-20231218-DELIB_23_12_246-DE

- le Conseil Municipal qui doit rendre un avis simple
- l'organe délibérant de l'EPCI dont la commune est membre, lorsque le nombre de dimanches excède le nombre de 5, qui doit rendre un avis conforme. A défaut de délibération de l'EPCI dans un délai de 2 mois, cet avis est réputé favorable.

Considérant les demandes émises par les commerces de détail,

Considérant que la décision sur le nombre d'ouvertures dominicales 2024 et l'avis simple qui sera sollicité sur cette détermination feront l'objet d'un débat lors de la séance du Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré,

Et par 22 voix pour, 5 voix contre (Agnès SEJOURNET, Julie DUMONT, Laurent KERMABON, Juliette HEURTEBIS, Laurence GARREAU pouvoir à Agnès SEJOURNET) **et 5 abstentions** (Jean-Louis ARCARAZ, Sandy CHAUVÉAU, Monique JULIEN, Esther SCHREIBER, Daniel BEAUFILS)

Le Conseil Municipal :

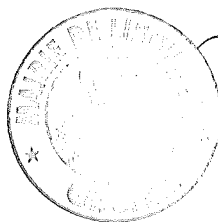
- débat sur la fixation du nombre et des dates d'ouvertures dominicales des commerces en 2024

- émet un avis simple sur la proposition suivante à l'issue du débat

- 14 janvier 2024 : soldes d'hiver
 - 30 juin 2024 : soldes d'été
 - 1^{er} septembre 2024 : rentrée des classes
 - 24 novembre 2024
 - 1^{er} décembre 2024
 - 8 décembre 2024
 - 15 décembre 2024
 - 22 décembre 2024
 - 29 décembre 2024
- fêtes de fin d'année

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 21.12.23 et de la publication, le 22.12.23
Fait à Libourne

Le Maire,
Philippe BUISSON



Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Maire
de la Commune de Libourne

SÉANCE DU 18 DÉCEMBRE 2023

Mis en ligne sur le site Internet de la ville de Libourne le 22 décembre 2023

23-12-247

Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal : 35

Date de convocation : 11 décembre 2023

L'an deux mille vingt trois, le dix huit décembre à 19 H 00, le conseil municipal s'est réuni, en la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Christophe-Luc ROBIN, Adjoint, Sandy CHAUVEAU, Adjointe, Thierry MARTY, Adjoint, Marie-Sophie BERNADEAU, Adjointe, Denis SIRDEY, Adjoint, Julie DUMONT, Adjointe, Régis GRELOT, Adjoint, Baptiste ROUSSEAU, Conseiller municipal délégué, Gabi HÖPER, Conseillère municipale déléguée, Laurent KERMABON, Conseiller municipal délégué, Marie-Noëlle LAVIE, Conseillère municipale déléguée, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Jean-François LE STRAT, Conseiller municipal délégué, Esther SCHREIBER, Conseillère municipale déléguée, Michel GALAND, Conseiller municipal délégué, Karine BERRUEL, Conseillère municipale déléguée, Sabine AGGOUN, Conseillère municipale déléguée, Daniel BEAUFILS, Conseiller municipal délégué, Juliette HEURTEBIS, Conseillère municipale déléguée, Antoine LE NY, Conseiller municipal délégué, Christophe DARDENNE, Conseiller municipal, Christophe GIGOT, Conseiller municipal, Pierre PRUNIS, Conseiller municipal délégué, Valérie VOGIN Conseillère municipale déléguée

Absents :

Gonzague MALHERBE, Marie-Antoinette DALLAIS, Emmanuelle MERIT

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote :

Bilal HALHOUL pouvoir à Philippe BUISSON, Edwige NOMDEDEU pouvoir à Christophe DARDENNE, Laurence GARREAU pouvoir à Agnès SEJOURNET

Monsieur Antoine LE NY a été nommé secrétaire de séance

DEVELOPPEMENT LOCAL

ATTRIBUTION D'UNE PARTICIPATION FINANCIÈRE À L'ASSOCIATION DE COMMERCE ET DE SERVICES DE LIBOURNE "LES VITRINES LIBOURNAISES"

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant que l'association de commerces et de services de Libourne « Les Vitrines Libournaises », présidée par Monsieur Christophe MASSIAS et située 44 rue Victor Hugo à Libourne, a vocation à créer des événements culturels et commerciaux afin de dynamiser le parcours marchand du centre-ville,

Considérant que cette association a ainsi pu organiser des événements à thèmes correspondant à des temps forts du calendrier tels que les braderies d'hiver et d'été, le Jeu des commerçants dans le cadre de la Saint Valentin et des Fêtes des Pères et Mères, Noël, financés uniquement grâce à l'adhésion de ses membres,

Considérant les difficultés financières rencontrées cette année par l'association qui connaît une baisse significative du nombre de ses adhérents depuis 3 ans,

Considérant que dans le cadre de la mise en œuvre de ces historiquement les initiatives portées par les associations de commerçants, notamment celles menées par l'association « Les Vitrines Libournaises » par l'attribution s'élevant pour l'année 2023 à 21 320 euros,

Considérant que la Ville souhaite renforcer son soutien en octroyant une subvention complémentaire d'un montant de 5 000 euros afin de lui permettre de finaliser ses objectifs 2023 et assurer les animations envisagées pour dynamiser la zone commerciale sur la période de Noël,

Le programme des animations de Noël sur l'année 2023 est le suivant :

- Marché de Noël (19 chalets + 1 chalet avec automates animés)
- Jeu des commerçants avec la possibilité de se faire rembourser les achats de Noël
- 4 parades de Noël
- 1 chorale au sein du marché de Noël
- 3 représentations du spectacle Guignol
- 2 interventions d'une ferme pédagogique au cœur du marché de Noël.

Vu l'avis de la commission finances en date du 14 décembre 2023 ;

Après en avoir délibéré,
Et à l'unanimité (**32** conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

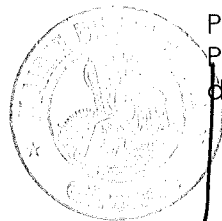
Le Conseil Municipal :

- approuve la demande d'attribution d'une subvention complémentaire à l'Association « Les vitrines Libournaises » à hauteur de 5 000 euros

Imputations budgétaires : chapitre 920

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 21.12.23 et de la publication, le 22.12.23
Fait à Libourne

Le Maire,
Philippe BUISSON



Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Maire
de la Commune de Libourne